

Le Samedi Quatorze Avril Mil huit cent vingt un Vers midi, Séance Extraordinaire et délibérative du Conseil Municipal de la Commune de Fontenay Aux Vins, Annulé d'après l'Article de Monsieur Le Sous Préfet de Saône et Loire de ce jour de ce mois sur une lettre de Monsieur Le Préfet de Notre Département, en l'effet de Délibérer sur l'Article d'insinuation à ajouter aux Récompenses qui ont lieu le premier Mai prochain dans Nos Communes pour célébrer le Proptême de Son Altesse Royale, Monsieur le Duc de Bordeaux, ainsi que sur la quantité de fonds et le Effet et le mode de payemens de cette dépense.

Le Président après avoir donné lecture de cet Article & mis l'Objet en Délibération, Chaque Membre ayant donné son avis, Le Conseil Municipal en adoptant avec empressement, l'Intention de Messieurs les Supérieurs, & saisissant l'occasion de célébrer une fête Nationale par des Actes de bien faire & de humanité éprouve un sentiment ^{de} douloureux de n'avoir aucun fond de réserve pour faire son bien & à l'ecours de nouveau, Comme par sa dernière délibération du 10 Janvier dernier, à Monsieur Le Sous Préfet de Saône et Loire pour qu'il puisse bien faire accorder au Conseil sur les fonds de la Ferme de l'Octroi Municipal de Saulieu la somme de cinquante francs pour être répartis le premier Mai prochain par le Conseil en portions égales aux dix Villards qui habitent la Commune ainsi qu'il suit les Noms Calvin, Claudry, Noël Billiard, Raveaux, Poulletier, Sirin Jansmarin, Les Sires Denis Barré, Robquin, Joseph Jacques Jean, & Jacques Jean du Jacob. Le Conseil n'ayant à s'occuper d'aucune autre Proposition sous le jour de ce jour de deux heures après midi Ledits jour, mois & an que dessus en Arrêtant, que la présente Délibération en double Expédition sera adressée à Monsieur Le Sous Préfet de Saône.

Corroy
bonnejean
Billiard
Guion
Boujean
Boujean
Boujean
Bellanger
Noël